

	CODIR GESMA du 26/06/2025 de 19h30 à 22h30 à MONTAUZIER Compte Rendu	
---	--	---

Présents : Pascal Giraud, François Boerkmann, Jean-Marie Noël, Christian Jouin, Anthony Folmer, Marc Mounier, Michel Delage, Salmi Lachgar, Angélique Gaumont, Estelle Guillard (présente à partir du sujet « Formation N2).

Absents excusés : Yvon Chevalérias, Cyrille Chassaing.

Validation du dernier CR de Codir

Le compte-rendu du dernier Codir est validé à l'unanimité et sera diffusé sur le site → François

Avancement actions du dernier CR

- Affichage liste des blocs **non autorisés** au gonflage : nous en sommes au même point qu'il y a un mois → **Christian** affichera la liste des blocs **autorisés** et pas les interdits.
 - Affichage des cartes encadrants mises à jour : **Fait**
 - Validation et affichage liste 2024-2025 des personnes habilitées au gonflage : **Fait**
 - Document concernant l'honorabilité des cadres et dirigeants de la FFESSM → **François ou Marc** fera passer le document à **Pascal** pour tirage et plastification au format A3.
- Affichage à Nautilus et Montauzier pour Septembre 2025.

Avancement nouveau local

- La nouvelle convention a été reçue mais doit être rediscutée (→ **Michel et Salmi**) prochainement avec la mairie concernant 3 points :
 - o La date de démarrage compte-tenu de la présence (qui dure) de la pétanque
 - o Le montant du loyer
 - o L'accès aux espaces mutualisés
- L'assurance est active depuis le 19/05.
- Acheter au plus tôt un verrou sécurisé avec 4 clés → **Michel**
- Tableau des clés à refaire pour la saison prochaine → **Yvon/Anthony**

Réunion Nautilus du 10 juin 2025

- L'ensemble des créneaux affectés au GESMA ainsi que la convention qui nous lie à Nautilus sont maintenus pour la saison prochaine.
- Nous pourrions ainsi proposer une formation plongeur Argent et Or le mercredi après-midi ainsi que des séances de perfectionnement de la nage.
- La vidange des bassins aura lieu, comme cette année, pendant les vacances de février, ce qui implique qu'il n'y aura pas de créneau pour notre activité pendant cette période.
- Lettre concernant l'Apnée adressée par Sébastien Allègre (Président du CSNA FFESSM) aux élus locaux :
 Marc Mounier, responsable de la commission apnée en fait une lecture mais n'a pas souhaité en transmettre une copie au président du GESMA malgré la demande de

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

celui-ci.

En substance, cette lettre fait suite à un échange entre Marc et M. Allègre lors d'une compétition à Limoges et demande aux élus locaux de favoriser autant que faire se peut les excellents résultats de l'Apnée.

- S'en est suivi un échange franc et intense avec le responsable de la commission Apnée et 3 décisions ont été prises à **l'unanimité des présents** :
 - o La répartition des lignes d'eau mise en place la saison passée est confirmée à l'identique pour la saison 2025-2026.
 - o Une séance d'initiation à l'Apnée sera proposée chaque premier mercredi du mois avec un démarrage début novembre (septembre et octobre étant bien occupés à la mise en place des formations et autres baptêmes). Cette séance ne doit pas impacter négativement les séances de PSP qui auront lieu ces mêmes jours et un point sera fait en début 2026.
 - o Compte-tenu de la saturation de nos lignes d'eau, il a donc été décidé de geler pour la saison 2025-2026 le nombre à 28 personnes pour l'activité apnée tout niveau confondu : débutant-confirmé-expert.
Marc propose de passer la liste des 28 personnes inscrites à l'apnée pour la saison 2024-2025 à François et Michel pour une meilleure gestion des entrées.
Actuellement une trentaine d'autres personnes, pour certaines adhérentes du GESMA, sont sur liste d'attente.
Si parmi les 28 de la saison 2024-2025, certains renoncent pour divers raisons à se réinscrire, priorité sera mise dans cet ordre :
 1. Aux adhérents actuels du GESMA qui souhaitent se former à l'apnée.
 2. Aux personnes qui étaient sur liste d'attente, dans le respect de leur entrée dans la liste.

Inscriptions saison 2025-2026

- François présente le processus qui sera proposé sur le site du club.
- Compte-tenu de l'augmentation des assurances, du loyer, de notre cotisation au Codep, le Codir propose de limiter l'inflation aux environs de 5,00€ par adhésion. Les tarifs de la saison prochaines sont dans le fichier joint à ce compte rendu : **« tarifs gesma 2025 2026 »**.
- Les formations N1, N2 et N3 sont maintenues au même tarif que la saison passée.
- Pour les règlements, nous souhaitons **privilégier Helloasso**.
- La demande de M. Lespaigne n'étant pas actuellement compatible avec les décisions prises à l'unanimité du CODIR concernant l'activité Apnée, Marc est chargé de répondre à M. Lespaigne qu'il ne lui sera donc pas possible d'intégrer le GESMA pour cette année.

Formation N2

- Le remboursement des frais engagés par Jocelyn B est validé par le Codir.

Matériel

- Tant que la pétanque n'a pas débarrassé la salle qu'elle occupe dans notre nouveau local, le transfert du matériel ne peut être effectué et par conséquent, l'inventaire non plus. Il sera probablement réalisé à la rentrée → **Yvon**

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- Le marquage des masques sera fait pour la rentrée en même temps que la mise à disposition de ceux nouvellement achetés.

Repas de fin de saison : bilan à chaud

- Avis très positif unanime des présents à la soirée.
- Au moins une centaine de personnes présentes.
- Petit bémol sur le délai de livraison et la cuisson des grillades (un grand merci aux cuistots et serveurs)... on fera mieux (ou pas) la prochaine fois.

Utilisation du minibus pour les sorties techniques

- Il s'agit de la sortie annuelle de validation des N1 et les deux sorties N2 à Hendaye qui représentent chacune un nombre important de participants et imposent donc l'utilisation du minibus.
- Compte-tenu que le minibus est avant tout nécessaire pour transporter le matériel important en volume et en poids pour ces 3 sorties, il est décidé à l'unanimité des membres présents du Codir que les frais de minibus pour ces sorties seront intégralement pris en charge par le GESMA. Ce qui, bien entendu, ne donnera pas lieu à remboursement ou crédit d'impôts pour les cadres qui l'utiliseraient.
- Décision applicable dès cette année.
- C'est un encadrant qui fera les inscriptions et il donnera priorité aux encadrants de la sortie.

Été actif

- Sur les 4 sorties prévues, nous constatons un manque important d'encadrants malgré les nombreux initiateurs en titre et des bourses distribuées.
- Nous rappelons que ces manifestations, au-delà de combler les gens en vacances dans notre région, apportent quelques recettes financières au club.
- François va renouveler un appel à candidatures, notamment pour le 31 juillet à Chalais et le 1^{er} août à Baignes. Merci d'avance aux volontaires ...

Piscine de La Couronne

- La convention est en cours de finalisation et sera diffusée très prochainement.

Forum du sport

- Il aura lieu les samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025. A noter que les présents à la sortie Porquerolles ne pourront être là le samedi 6.
- Nous devons penser à briefer les participants au forum qu'il y a un gel des inscriptions à l'Apnée pour la saison prochaine.
- Lancer les inscriptions pour l'animation du stand dès que possible → **François**

Show des Assos du Gond Pontouvre

- Il aura lieu de 14h à 18h sur l'île de Foulpougne derrière la mairie du Gond le samedi 13 septembre prochain.
- Vérifier si nous pourrions bénéficier d'une arrivée électrique → **Yvon**
- Utiliser le diaporama diffusé lors du repas de fin de saison.
Transmission du diaporama-->Michel

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

Assemblée Générale du GESMA

- Le samedi 11 octobre 2025 à 19h aura lieu une Assemblée générale extraordinaire, suivi de notre Assemblée Générale annuelle ordinaire.
- Plus de précisions sur les horaires exacts, le lieu et la teneur vous seront précisés début septembre.

Prochains codir

- 28/08
- 9/10
- 13/11
- 11/12

Tour de table

- RAS

Secrétaire du GESMA :

M. Boerkmann F

Le président du GESMA :

M. Delage M

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen